

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 120

Artikel: Les hommages à André Bonnard
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les hommages à André Bonnard

Dix ans après sa mort, les amis ou plus exactement les anciens étudiants-amis d'André Bonnard ont tenu à rappeler l'influence inoubliable qu'il a exercée, la chaleur de sa personnalité de timide intimidant.

Une fois de plus, il faut rappeler qu'il a appris à écrire à toute une génération. A vingt ans, l'Université ne vous entraîne plus à des exercices de style, cet exercice jugé bon pour des collégiens. La version grecque, avec André Bonnard, était dans le meilleur sens du terme un exercice de style; ses propres traductions d'ailleurs laissent éclater cet amour constant des mots.

A côté des hommages de ceux qui furent ses amis, d'autres articles ont sonné, hélas, faux.

Ainsi M. Vincent se réjouissait bruyamment dans la « Voix ouvrière » de ce que la « Gazette de Lausanne » fit l'éloge d'un homme qu'elle critiquait jadis. C'était sur le ton satisfait : n'est-ce pas nous qui avions raison ?

Mais la solitude d'André Bonnard a été plus grande qu'on ne l'a écrit. Il a voulu vivre pleinement sa rupture avec la bourgeoisie suisse dont on connaît la vengeance; mais quel appui, quels nouveaux compagnons de route trouvait-il? Le communisme stalinien. Certes l'intelligentsia communiste et communiste a assuré en France à l'œuvre d'André Bonnard une audience qu'elle méritait, son nom, au-delà de notre frontière, a été popularisé. Mais à quel prix ? A cette époque, le communisme n'a jamais honoré ses intellectuels que pour les utiliser.

André Bonnard avait le cœur trop droit pour accepter d'être potiche. Sa solitude et son inquiétude, il nous en avait donné un témoignage, étaient sensibles; elles étaient celles de beaucoup d'autres qui, en rupture de bourgeoisie, rencontraient le stalinisme comme structure d'accueil !

Dix ans après, la fidélité des amis ne saurait servir la bonne conscience stalinienne.

Nos lecteurs écrivent: Prix des matières premières

Enchaînant sur une lettre de lecteur, un autre correspondant nous adresse les remarques suivantes : « Dans son N° 117, D.P. citait l'avis de l'un de ses correspondants au sujet de la priorité à accorder, dans l'ensemble des problèmes posés par l'aide au développement, à la fixation équitable du prix des matières premières en provenance du Tiers-Monde : C'est sur ce terrain que la partie est engagée et qu'elle sera gagnée ou perdue. A côté, l'aide technique, c'est du folklore ! ».

» C'est une opinion semblable qu'exprimait le 17 juillet 1968 à Genève, devant le Conseil économique et social de l'ONU, M. Raymond Scheyven, ministre belge de la coopération au développement.

» Dans l'énoncé des principaux problèmes posés par l'aide au développement, le ministre belge adopte l'ordre d'urgence suivant :

1. Le problème des matières premières,
2. Celui de l'industrialisation du Tiers-Monde, avec le problème des débouchés,
3. Le rôle du capital privé dans l'effort de développement avec, en corollaire, les garanties à fournir,
4. Le problème de l'explosion démographique,
5. Les réformes de structure qui conditionnent la croissance économique de plusieurs des pays concernés.

» Abordant l'étude du problème des matières premières, le ministre reconnaît sans fard que les résultats obtenus jusqu'ici sont peu encourageants. Les négociations entamées sous l'égide de la CNUCED au sujet des produits spécifiques n'ont encore abouti à aucun accord.

» Le rôle et le financement des stocks régulateurs,

la concurrence des produits de synthèse et de substitution, la diversification des économies des pays en voie de développement, la politique des prix, la libération de l'accès au marché des pays industrialisés, l'écoulement des excédents, tout reste à définir.

» M. Scheyven reprend alors l'idée du Fonds d'assurance au développement dans le cadre de l'ONU, projet qui a fait l'objet de divers rapports d'experts dès 1961 :

» Dans l'esprit des experts qui les avaient établis, il convenait de redistribuer, au moyen d'un système d'assurance, les gains et les pertes provoqués par les fluctuations des prix des produits de base.

» Contre ce projet d'assurance apparaît, hélas, une impossibilité touchant à la nature même de la forme de compensation envisagée : par définition, l'assurance est destinée à couvrir les dommages résultant d'un événement prévisible mais nullement certain. Basée sur la loi des grands nombres, l'assurance tire sa substance même de cet élément d'improbabilité de survenance des sinistres : le calcul de la prime est étroitement lié au rendement d'une branche d'assurance déterminée.

» Or le phénomène de détérioration des termes de l'échange atteint uniformément, avec des nuances il est vrai, tous les pays du Tiers-Monde exportateurs de matières premières.

Dès lors, le Fonds d'assurance au développement de l'ONU deviendrait rapidement un organe pur et simple d'assistance, qui s'ajouterait à ceux déjà existants. Il faut donc abandonner cette idée.

Il demeure que l'écart entre les pays pauvres et les pays riches se creuse et le temps presse.

» D'où la nécessité de prévoir la conclusion d'accords peu ambitieux mais plus réalistes.

» Nombreuses et diverses sont les matières premières dont le rendement est vital pour le Tiers-Monde.

» Reprenons la citation du correspondant de D.P. : « Un accord devrait être de courte durée (un an) susceptible d'être reconduit. Les pays producteurs continueraient à toucher le prix actuel du marché mondial, mais les pays acheteurs consentiraient à payer une surtaxe qui serait versée au programme de développement des Nations Unies ou à la Banque Mondiale ».

» Aussi à défaut d'un accord sur les prix des matières premières, devant la difficulté de mettre sur pied un système d'assurance, l'idée de votre correspondant me paraît, sur la base de mon expérience sur ce sujet, digne d'être discutée et appliquée. »

G. d. B.

La Suisse et l'ONU Une valse hésitation

Il vaut la peine de revenir sur le message fédéral et la discussion du Conseil national concernant les relations entre la Suisse et les Nations Unies.

C'est en effet le premier débat de fond sur ce problème depuis 1945, date à laquelle une commission nommée par le Conseil fédéral avait recommandé l'adhésion de la Suisse à la condition que soit maintenue sa neutralité. Cette recommandation n'eut pas de suite : l'Organisation se méfiait de notre statut de neutralité.

Le rapport

Dans une première partie rédigée par le professeur Guggenheim le rapport relate avec précision l'histoire des relations de la Suisse avec la SDN, puis avec l'ONU et ses organisations spécialisées; notre statut de neutralité est examiné sous ses aspects théoriques et pratiques et, chose intéressante, la présentation des positions suédoise et autrichienne donne un point de référence.

La deuxième partie, une analyse politique, œuvre du département politique, détermine les possibilités et les conditions d'une entrée de la Suisse dans l'organisation de New York. Il y est démontré que, tant sur le plan pratique que théorique, le statut de neutralité et les principes de la Charte ne sont pas

incompatibles et que, avantages et désavantages pesés, et bien pesés, l'adhésion est souhaitable. Voilà du nouveau; il s'agit là d'une évolution considérable : jusqu'en 1966 le Conseil fédéral déclarait invariablement que l'adhésion n'entraînait pas en ligne de compte, déclarations dans lesquelles perçait la peur de ne pouvoir maintenir l'intégrité de notre politique de neutralité. Car c'est là que se situe le cœur du problème : aussi longtemps que le gouvernement s'est retranché derrière le statut de neutralité, reconnu en 1815 et confirmé en 1919, et surtout derrière la politique qui en découlait, résultat d'une interprétation abusivement extensive, l'adhésion est restée un problème « à suivre de près » comme l'ont répété les rapports de gestion d'année en année. Jamais elle n'a été considérée comme une question politique importante qui nécessitait une réponse claire.

Ce rapport sonne le réveil. Comme le rappelle le professeur Guggenheim, la doctrine est ferme quant au statut de neutralité, qui concerne avant tout le temps de guerre et les alliances offensives et défensives. Mais l'Etat neutre, en dehors de ces obligations, reste libre de déterminer sa politique générale comme il l'entend. Et les domaines où il peut agir ne se circonscrivent pas obligatoirement à la politique économique ou humanitaire. Et ce sont bien là les conclusions du département politique : la Suisse ne peut plus développer sa participation à l'œuvre économique, technique et sociale de l'ONU sans être présente « là où se détermine en dernier ressort l'orientation de cette œuvre ». D'autre part l'évolution de l'organisation depuis 1945, la possibilité de se soustraire à l'exécution des sanctions militaires prévues par l'article 43 de la Charte, le caractère de plus en plus universel de cette assemblée, caractère qui rend difficile voire impossible une politique de stricte neutralité face à la communauté internationale, même pour des Etats non-membres, toutes ces raisons ne nous permettent plus de rester en dehors.

La conclusion du Conseil fédéral paraît d'autant plus surprenante après une telle démonstration. Si « les Nations Unies s'inscrivent dans le tracé logique de l'histoire », déclare-t-il, il n'est pas encore temps pour la Suisse de suivre cette évolution. Argument majeur : le peuple suisse n'est pas prêt à faire ce pas; mais justifie-t-il une conclusion si abrupte ? Car l'occasion était donnée pour présenter les prémisses d'une nouvelle politique de neutralité. Le train de mesures prévues par le Conseil fédéral est désarmant si ce n'est ridicule : un problème politique est posé, il répond augmentation de l'aide financière à l'ONU et à ses organisations, participation accrue de personnalités suisses au cas où on nous le demanderait, information régulière des Chambres.

Bref une conclusion négative du Conseil fédéral à un rapport positif du département politique. Un testament politique digne de Willy Spühler, une décision sans envergure du gouvernement.

Un débat

A la session d'automne, débat-fleuve au Conseil national. Mis à part le représentant des Arts et Métiers, c'est un concert de louanges avec de légères nuances selon les groupes. Même les adversaires d'hier y vont de leur envolée : oubliés les arguments essentiels, fondamentaux, qui faisaient de notre adhésion une impossibilité. C'est un grand élan qui saisit les parlementaires. Peut-être tant mieux. Mais l'enthousiasme s'exprime d'autant plus facilement qu'aucune décision n'est à prendre. C'est l'unanimité pour l'expectative, mis à part une poignée de députés qui jugent les conclusions franchement insuffisantes.

Il reste que les problèmes importants ne sont pas résolus : d'abord celui de l'information de la population qui ne sera pas réglé par les mesures proposées; ensuite la détermination d'une politique de neutralité qui sorte des limites étroites où le gouvernement l'a enfermée trop longtemps.

Car la neutralité n'est plus, depuis longtemps, l'instrument d'une politique d'indépendance, mais une sorte de mythe. Aujourd'hui elle est à démythifier et à réinventer dans le cadre d'une nouvelle politique étrangère. Nous reviendrons sur le sujet. J.-D. D.